

*Question présentée par la députée :*

*M<sup>me</sup> Christina Meissner*

*Date de dépôt : 21 mars 2019*

## **Question écrite urgente**

### **Embouteillage des eaux de la Divonne, répondre aux inquiétudes**

En juin 2016, la commune de Divonne annonçait pour 2018 la commercialisation des eaux minérales issues des eaux de la Divonne (alias la Versoix). 20 millions d'euros devaient être investis pour une unité d'embouteillage des eaux minérales avec pour objectif « la grande restauration et l'export ».

La revue de presse de la commune permet de prendre la mesure du temps qu'il a fallu pour faire émerger ce projet et son importance <sup>1</sup> :

Après l'établissement des eaux thermales, Divonne les Bains a commencé à réfléchir dès les années soixante à commercialiser, pour la boisson, les eaux de source de la Divonne. Le problème a toujours été « non pas la ressource suffisante en eau (!) mais le financement ».

La recherche de partenaire fut difficile. Dans les années nonante, le maire de Divonne, Etienne Blanc, a relancé le projet. La commune a alors déposé la marque de Divonne les Bains, creusé un forage à 140 m de profondeur et créé les conditions pour susciter l'intérêt d'un partenaire.

Après des mois de travail, un accord de partenariat a été trouvé en 2016 et un contrat signé pour construire une usine d'embouteillage d'eau minérale pour 90 ans entre la commune et la société Andrenius avec, à sa tête, Patrick Sabaté (champagne Boerl & Kroff) et Jean Niklas (importateur de vins).

Selon leurs dires, la quantité d'eau disponible permet de rendre le projet économiquement viable (80 m<sup>3</sup>/heure classe, en termes de volume, l'eau de Divonne parmi les premières de France et permet de s'adresser aux très grands distributeurs et d'ambitionner de vendre ces eaux jusqu'en Asie).

---

<sup>1</sup> Revue de presse de Divonne-les-Bains du 7 juin 2016 : <https://fr.calameo.com/read/00063141075bf71244d2c>

Lors de la conférence de presse qui accompagnait le lancement de ce partenariat, le maire Etienne Blanc se plaisait à rappeler que Divonne est « **une ville de nature à l'environnement préservé** » et que « **le privilège de l'eau est partagé** ».

Le maire annonçait aussi que cette construction d'usine permettrait de développer toute une série de produits dérivés (alimentaire, cosmétique, pharmaceutique, etc.) et de **développer toute une zone industrielle connexe**.

Pour le maire de Divonne, le transport par rail des eaux minérales permettrait de **réhabiliter la ligne ferroviaire du pied du Jura**. Il avait souligné que le département de l'Ain avait été interpellé pour étudier la réhabilitation de cette ligne en relation avec sa viabilité économique et le transport des eaux minérales. Mais il avait aussi rappelé qu'en attendant, **les eaux minérales seraient transportées par camion**.

Dès lors que la demande définitive de permis de construire pour l'usine d'embouteillage a été déposée en décembre 2018, et que le projet suscite des inquiétudes de part et d'autre de la frontière<sup>2</sup>, mes questions au Conseil d'Etat sont les suivantes :

- *Sachant que nous partageons les eaux de la Divonne/Versoix, le canton de Genève a-t-il été associé à l'étude de faisabilité et au projet de cette usine ?*
- *Les entrepreneurs assurent que la quantité d'eau permet de rendre le projet économiquement viable, mais est-ce qu'une étude d'impact a été menée pour garantir que le projet était écologiquement viable ? Et le canton de Genève a-t-il eu accès à cette étude ?*
- *La commune assure qu'une partie de l'eau sera rendue à la rivière ; quelles précautions seront prises pour préserver la qualité et la quantité de ressource en eau de la rivière afin que la vie aquatique actuelle puisse être garantie ?*
- *Le développement d'une zone industrielle connexe à l'usine d'embouteillage est-il compatible avec la préservation de l'environnement naturel, notamment les marais et affluents liés à la Divonne/Versoix ?*
- *Quelle démarche le canton de Genève mène-t-il avec les autorités françaises pour réhabiliter la ligne ferroviaire du pied du Jura qui est un maillon essentiel du réseau ferré de la région ?*

---

<sup>2</sup> <https://www.24heures.ch/lematindimanche/accueil/eau-minerale-divonne-assecheratelle-voisins/story/23183818>

- *En attendant cette réhabilitation ferroviaire, quel sera l'impact du transport des eaux minérales par camion sur le trafic de l'autoroute Genève-Lausanne, puisque l'usine sera à proximité immédiate de cette autoroute et que l'ambition est d'envoyer ces eaux minérales par avion jusqu'en Asie ?*

Je remercie le Conseil d'Etat pour ces réponses.